CIF ESB27853381 · EORI ESB27853381 · REX ESREX16563
ISINAC ACOUSTIC WORLD S.L.U. · DUNS 468220358
Avda. Ramón Nieto 125, bajo-local 1 · 36205 Vigo (Pontevedra) · España
info@isinac.com · www.isinac.com

10 ANS DE GARANTIE

Notre garantie de 10 ans couvre l'ensemble du catalogue d'ISINAC et garantit la qualité, la durabilité et le bon rendement de nos produits au fil du temps.

1. TOUS LES ARTICLES

Tous les produits sont livrés adaptés à l'usage indiqué dans les spécifications.

2. CONFORMITÉ TECHNIQUE

Tous les produits répondent aux spécifications techniques en vigueur au moment de leur fabrication. Il est généralement prévu que les produits aient une durée de vie utile de 10 ans à compter de la date de facturation, à condition que :

- L'installateur et le transporteur doivent avoir suivi des méthodes de manipulation adéquates et de bonnes pratiques.
- L'utilisateur final devra avoir effectué le nettoyage et l'entretien périodiques conformément aux instructions d'entretien de ISINAC.
- Dans le cas de la mousse minérale, le produit ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 100 °C pendant plus de 5 heures. De même, il doit éviter tout contact avec de la poussière, des liquides, des huiles et des substances corrosives.
- Dans le cas des adhésifs, le produit doit être exposé à des températures inférieures à 40 °C pour des dimensions de 100 g/m^2 et à 45 °C pour des dimensions de 200 g/m^2. De plus, il ne doit pas entrer en contact avec de la poussière, de la graisse, des peintures anti-moisissure ni d'autres surfaces antiadhésives.
- Pour les tissus, la garantie ne s'applique pas en cas de décoloration provoquée par l'exposition à la lumière solaire naturelle en extérieur.

3. COUVERTURE DE LA GARANTIE

La garantie entre en vigueur à partir de la date de la facture.